



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEURS DE SPORT

SESSION 2014

MARDI 9 SEPTEMBRE 2014

**De 8H00 à 12H00
(Horaires métropole)**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1 : Durée 4 heures – Coefficient 2

Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive.

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 9 documents et 30 pages.

SUJET EPREUVE N° 1

Concours professeur de sport - 2014

Sujet : la pratique senior

Face à l'augmentation des publics seniors, votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'étudier l'opportunité de mettre en place une stratégie de développement en faveur de ce public cible.

A partir des documents joints, vous rédigerez, au destinataire de votre choix mentionné ci-dessus, une note présentant une analyse de la situation et qui fera émerger des propositions adaptées.

Liste des documents joints :

- DOC 1 : Créer du lien social autour des sports innovants, Banque d'expériences de l'action sociale locale, www.unccas.org, septembre 2012. Pages 3 à 7
- DOC 2 : Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé. Organisation Mondiale de la Santé, Comité d'évaluation des directives, Ed. de l'O.M.S., 2010. Pages 8 à 10
- DOC 3 : N. HENAFF, Le vieillissement de la population française : opportunité ou handicap ?, Jurisport n°102, octobre 2010. Pages 11 et 12
- DOC 4 : Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ?, La note d'analyse n°217, www.strategie.gouv.fr, avril 2011. Pages 13 à 17
- DOC 5 : Qu'est ce qu'un senior ? Jurisport n°102, octobre 2010. Pages 18
- DOC 6 : V. BURY, Dossier spécial séniors. Quelles activités pour bien vieillir ?, Les jeunes n°2532, juillet 2012. Page 19 à 22
- DOC 7 : D. CHEMINADE, Le sport pour donner plus de vie aux années, Les acteurs du sport n°129, Mai 2011. Pages 23 et 24
- DOC 8 : R. FEILLET et Ch. RONCIN, Souci du corps, sport et vieillissement, clubs de sport et retraite, Ed. Erès, (2006). Pages 25
- DOC 9 : M. POTHET, La pratique sportive des séniors, Sport et plein air, (janvier-février 2010). Pages 26 à 30



BANQUE D'EXPERIENCES DE L'ACTION SOCIALE LOCALE

La Banque d'expériences de l'action sociale locale a été conçue pour permettre la mutualisation des bonnes pratiques initiées par les centres communaux d'action sociale. Elle vise également à faire connaître le savoir-faire des CCAS et CIAS et la diversité de leurs actions locales.

Créer du lien social autour des sports innovants

Dernière mise à jour de cette fiche : 03/09/2012
Date de début de l'action : 01/03/2008

Contexte

D'une superficie de 1 800 hectares et d'une population d'environ 650 habitants, la commune de Clairmarais est située dans le département du Pas-de-Calais, en plein cœur du secteur audomarois. La forêt domaniale de Rihoult, le marais, la réserve naturelle du romelaère, l'étang d'Harchelles, la grotte Notre-Dame de Lourdes, la grange nature, le centre de thalasso-esthétique, le patrimoine historique et naturel favorisent la visite de nombreux touristes venant du secteur audomarois, de la métropole lilloise ou d'autres régions, mais aussi de l'étranger (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas). Terre de découvertes et de rencontres, Clairmarais se veut un village vivant et dynamique tourné vers l'avenir avec le dynamisme de ses habitants.

Cependant, peu de lien social subsistait entre les habitants de Clairmarais du fait surtout de la fermeture de l'école en 2003 et d'une absence de tissu associatif.

Depuis 2008, une réelle volonté de la commune de Clairmarais, sous l'impulsion de son CCAS, a permis la mise en place d'actions en faveur des jeunes et des moins jeunes du village. Un soutien a aussi été apporté aux associations pour travailler ensemble sur la dynamisation du village et favoriser le lien social. Pour continuer le travail impulsé par les élus et soutenu par l'action de bénévoles mobilisés, le conseil municipal a créé un poste d'animateur social au 1er avril 2011.

Jusqu'à présent, son travail s'est centré sur l'accueil des jeunes de 6 à 14 ans, dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement organisés aux vacances scolaires. Prochainement, un accueil des adolescents le mercredi après-midi va être mis en place.

Le CCAS, qui souhaitait mettre en œuvre des actions « bien vieillir

Action menée par

Le CCAS de
CLAIRMARAIS
2 Route d'Arques
62500 CLAIMARAIS
Tél : 03.21.38.08.61
Fax : 09.58.94.98.23
E-mail : [Cliquez ici](#)

Personne(s) ressource(s)

Laurent Decoopman,
animateur /
éducateur sportif et
directeur de l'ALSH de
Clairmarais
T : 06 12 42 57 50 /
E-mail : [cliquer ici](#)

Public(s) visé(s)

- enfants
- jeunes adultes
- personnes handicapées

Partenaires

Partenaires opérationnels
Les communes de
Wittes et de
Clairmarais,

» auprès des seniors a permis à l'animateur d'accéder à la formation « animateur fédéral activités gymniques seniors ». Ainsi, à compter d'octobre 2012, il pourra d'encadrer et animer des ateliers « gym seniors ».

Comme le souligne le maire de Clairmarais : « participer à la vie du village et favoriser la création et le maintien de liens sociaux contribueront à développer un village lié, soudé, mobilisé, uni et solidaire. »

Pour bâtir et nouer des liens intergénérationnels forts et durables, le CCAS ambitionne de développer et d'exploiter un outil pédagogique novateur et efficace : « les sports innovants ».

Les valeurs développées à travers le sport aujourd'hui dans notre société sont parfois « peu louables ».

On peut citer le cas d'Elodie Lussac, cette jeune gymnaste obligée de participer aux championnats du monde de Dortmund en 1994 alors qu'elle était blessée. Cela se traduira par un décrochage sportif et social.

S'efforcer d'atteindre des objectifs, rechercher constamment la performance, s'obstiner à perdre du poids, se surentrainer, épier chacun de nos gestes dans les miroirs des salles de sport, chercher obstinément à rivaliser avec les autres, être le meilleur, remporter des compétitions en ayant recours à l'agressivité, la violence, la tricherie ainsi que le dopage.

L'idée de ce projet est de développer entre autres l'identité de ces nouveaux sports, leurs bienfaits sur l'organisme, leurs impacts sur le bien-être ensemble, leurs accessibilité à tous les publics mais également les idées de projets d'animation à caractère culturel, social et sportif que le CCAS envisage de réaliser pour le futur. Les atouts forme des sports innovants sont indéniables. Toutefois, d'autres vertus moins connues sont essentielles : le plaisir, la confiance en soi, l'estime de soi ainsi que le quotient relationnel.

Trente-quatre millions de Français pratiquent un sport au moins une fois par semaine. Un Français sur trois effectue un sport pour faire des rencontres ou passer un moment agréable entre amis. A partir de 10 ans, 50 % des jeunes stoppent leur discipline par manque de plaisir, par intérêt pour une autre activité physique et sportive, par pression subie, par prédominance d'un esprit de compétition. « Au-delà de 65 ans, les chutes sont fréquentes chez le public sénior, au moins une par an. 90 % des fractures de hanche sont liées à une chute. La retraite est parfois considérée comme une mort sociale » indique la Fédération Française de Gymnastique. Le ministère des sports conduit depuis 2003 une politique volontariste afin que le sport soit un outil d'intégration sociale pour les personnes en situation de handicap. « L'accès aux activités de leur choix doit être une priorité » déclare le ministère.

Voici diverses raisons pour lesquelles l'animateur s'est dirigé, durant sa formation d'éducateur sportif, sur les sports innovants.

La volonté du CCAS de Clairmarais est en parfaite adéquation avec ces nouveaux sports « le plaisir de jouer, la convivialité, l'échange et l'amusement avant toute chose ».

Description

monsieur Bertrand Brioul (Président de l'Ascai section Handiloisirs), Hervé et Aurélien, deux sportifs vice-champions de France de tennis de table & football Handiloisirs, Julien, Aline, Renaud et Bruno quatre personnes Clairmaraisiennes en situation de handicap. La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le club de tennis de table de Wittes pour le prêt de matériels, la commune de Wittes pour la mise à disposition gracieuse du complexe sportif Louis Vicart. L'Ascai (Association Sportive et Culturelle d'Arc International) section Handiloisirs pour la récolte des 150 kg de bouchons ainsi que la remise gratuite d'une borne de collecte à la municipalité de Wittes.

Partenaires financiers

La CAF apporte une aide financière à hauteur de 40 % du montant de la commande de matériel pédagogique « sports innovants » en l'occurrence chez Décapro. La commune (dotation au CCAS et mise à disposition de l'animateur de la commune).

Fiche réalisée avec le soutien de :

Les sports innovants fleurissent et apparaissent dans l'hexagone. Les premiers sont dérivés de sports existants et sont déjà reconnus auprès d'une fédération. Les seconds sont une fusion de deux ou trois disciplines mais aucune fédération ni aucun règlement officiel n'existe à l'heure actuelle. La troisième catégorie concerne les sports qui sont tout simplement le fruit de l'imagination, de la création ([Voir la fiche de présentation de ces sports innovants](#)). Les sports innovants n'ont pas vocation à dénigrer, à dénaturer les sports traditionnels comme le rugby, le tennis ou le handball mais bien au contraire à les valoriser ou les revaloriser. Ils permettent d'appréhender l'activité physique et sportive autrement. Ils sont destinés à amplifier la pratique du sport dans les collectivités territoriales, dans le secteur associatif, dans des structures de vacances, des comités d'entreprise, des bases de loisirs, dans le milieu scolaire et carcéral, ces nouveaux sports « fair-play » qui sortent de la pratique ordinaire ont pour intention de donner à tous la chance de réussir et de s'épanouir en toute sécurité.



Durant les vacances de pâques, le CCAS de Clairmarais a organisé son accueil de loisirs sans hébergement.

Le thème de l'année 2012 étant « les jeux Olympiques », nous avons décidé d'axer notre planning d'animations autour des sports innovants mais également autour des jeux paralympiques. Le lundi 23 avril 2012, une rencontre entre les enfants de Clairmarais et de Wittes a eu lieu pour soutenir les actions menées par l'association Handicap International. La journée a débuté avec des jeux de présentation de manière à ce que les enfants fassent connaissance entre-eux. Ensuite, nous avons réalisé trois ateliers. Notre priorité était la mixité des groupes (jeunes / plus âgés – Wittois / Clairmaraisiens – filles / garçons).

Les enfants ont démarré avec un nouveau concept, le free ping-pong. Un filet de ping-pong qui s'accroche en un clic sur un bureau, une table de bar, une table basse, sur la première table venue. L'équipe d'animation a adapté son propre règlement et le fun a commencé... Très en vogue en Amérique Latine, l'atelier Zumbatomic était une explosion de danse, de musique, de chant, de plaisir et d'envie. La dernière activité était un mélange d'amusement et de détente avec le Kin-ball (un sport collectif avec un ballon géant de plus d'un mètre).

L'après-midi, les enfants ont participé à un grand jeu Fort-Boyard.

Le trésor était symbolisé par 150 kg de bouchons plastiques récoltés par l'ensemble des enfants. Lors de cette manifestation, nous avons invités quatre personnes Clairmaraisiennes en situation de handicap.

Une cinquantaine d'enfants leur ont offert une magnifique représentation de Zumbatomic.

Monsieur Bertrand Brioul (Président de l'Ascai, médaillé de bronze de l'ordre national du mérite philanthropique et des œuvres humanitaires pour son engagement auprès des sportifs handicapés) ainsi que trois grands champions dans le monde du sport adapté nous ont fait l'honneur d'être présents. M. Brioul en a profité pour récolter ces milliers de bouchons et aussi remettre une borne de collecte à la municipalité de Wittes. Nous avons ensuite partagé le goûter tous ensemble en toute convivialité et surtout dans une ambiance sympathique et solidaire. A l'approche des

jeux Olympiques, les enfants ont également souhaité manifester un véritable soutien à l'égard des sportifs Français. Ils se sont mobilisés et investis avec beaucoup de cœur dans la rédaction d'un journal des JO. Ce journal comportait tout simplement des mots d'encouragement à l'attention de tous les athlètes Français. Ce document a été envoyé comme livre d'or à la Fédération Française de Handisport. Au final, l'entraide, le partage, le respect, le soutien, la solidarité, la camaraderie et l'échange représentent les valeurs des nouveaux sports qui sont partagées par les participants.

Moyens

Moyens humains :

- l'équipe de la commission « action sociale et jeunesse » du CCAS de Clairmarais pour son aide pédagogique,
- l'équipe d'animation de l'ALSH de Clairmarais composée d'un directeur, d'un animateur BAFA, d'un animateur stagiaire BAFA et de bénévoles.
- l'association du loisir de Wittes composée de six bénévoles.

Budget : 1 316 euros dont 396 euros subventionnés par la CAF

- transport aller-retour en car : 120 euros
- frais de personnel : 200 euros
- commandes de matériels : 996 euros

Bilan

Les sports innovants contribuent au bien-être de tous sans exception. Ils détendent et provoquent une coupure avec notre activité quotidienne, permettent de s'évader du stress et ils désamorcent les tendances anxieuses et dépressives. Ils contribuent à une bonne qualité du sommeil, donnent un sens à la vie et ils permettent d'aborder les problèmes rencontrés dans le quotidien de manière plus sereine. Ces sports sont accessibles à tous publics et sont sans contact physique. Ces nouvelles activités développent de nombreuses habiletés et compétences comme l'autonomie, la concentration, la coopération, la communication, le sens du collectif, la dextérité, l'ambidextrie qui est une qualité unique développée grâce à la pratique de la peteca (sport brésilien). Elles mettent toujours en avant le respect de l'adversaire, l'humilité, la mixité, la convivialité, le fair-play et le plaisir de jouer. Ce sont des activités complètes car on y retrouve des courses, de la précision, des réceptions, des passes, des tirs, des analyses de trajectoire, le sens du déplacement, le démarquage et surtout le fun.

Ensuite, elles permettent de contribuer au développement harmonieux de la motricité des plus jeunes. Elles permettent de protéger contre l'ostéoporose et la prévention des chutes chez les seniors. Certaines disciplines innovantes ne requièrent pas d'aptitude physique particulière et elles ne disposent pas de règlement officiel ce qui nous offre parfaitement la possibilité d'adapter l'activité ainsi que ses règles à un public en situation de handicap. Enfin, les sports innovants disposent d'un équipement adapté répondant aux normes CE en vigueur, parfois coûteux et nécessitant de l'espace intérieur.

L'action menée le lundi 23 avril 2012 est un projet parmi tant d'autres, les sports innovants ont provoqué de la convivialité et de

l'échange et créé du lien social. En effet, enfants, adolescents, adultes et personnes en situation de handicap se sont rassemblés le temps d'une journée placée sous le signe de la solidarité.

Estimation CCAS

« Je ne connais pratiquement personne ! Je ne me serai jamais imaginé qu'il y avait autant de jeunes sur Clairmarais ! ». Ce constat émane de la réflexion d'un adolescent suite à une sortie accrobranche organisée par le CCAS de Clairmarais au mois d'août dernier. *« Je n'ai pas gagné, tu t'es surement trompé ! »* stipule un adolescent du centre d'animation jeunesse d'Aire sur La Lys à l'issue d'un tournoi de Peteca organisé en octobre 2009. *« C'est trop cool, les ballons sont trop marrants ! »* prononce un enfant de la maison de quartier d'Aire sur La Lys lors d'une rencontre de Dodgeball (sport américain), en février 2010.

Dans un premier temps, ces nouveaux sports attirent l'attention et suscitent la curiosité. Ils placent tout le monde sur un même pied d'égalité. Ils permettent à des jeunes à personnalité introvertie de prendre ou éventuellement de reprendre confiance en soi et d'avoir de ce fait une estime de soi, ainsi qu'une prise de conscience de ses capacités et de ses habiletés. Réciproquement, ils canalisent les jeunes débordant d'énergies.

Autant de raisons pour offrir aux sports innovants une place prépondérante au cœur de notre village afin de lutter contre la déperdition du lien social.

Le village de Clairmarais par l'action de son CCAS et la volonté de la commune est dans une dynamique de développement social local.

Progressivement, des actions sont mises en place en direction de publics ciblés (jeunes, seniors...) et les échanges intergénérationnels sont favorisés. La découverte et la pratique de sports innovants va permettre de développer le partage entre les personnes, la convivialité, l'acceptation de la différence et le tissage de liens sociaux. Cela permettra en finalité à tous de « rester en forme et de se sentir bien dans son village ».



[« Retour à l'accueil de la banque »](#)

Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé

Prévenir les maladies non transmissibles



L'OMS a mis au point les *Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé* dans le but de fournir aux décideurs politiques nationaux et régionaux des indications sur la relation dose/effet entre la fréquence, la durée, l'intensité, le type et la quantité totale d'activité physique nécessaire pour prévenir les maladies non transmissibles.

- [Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé](#)

Sur cette page vous trouverez les recommandations concernant trois groupes d'âge: les 5-17 ans, les 18-64 ans et les plus de 64 ans.

De 5 à 17 ans



Pour les enfants et les jeunes gens, l'activité physique englobe notamment le jeu, les sports, les déplacements, les tâches quotidiennes, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire.

Afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux et les marqueurs biologiques cardio vasculaires et métaboliques,

1. Les enfants et jeunes gens âgés de 5 à 17 ans devraient accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue.
2. Le fait de pratiquer une activité physique pendant plus de 60 minutes apporte un bénéfice supplémentaire pour la santé.
3. L'activité physique quotidienne devrait être essentiellement une activité d'endurance. Des activités d'intensité soutenue, notamment celles qui renforcent le système musculaire et l'état osseux, devraient être incorporées au moins trois fois par semaine.

- [Plus d'informations sur l'activité physique pour les jeunes](#)

De 18 à 64 ans



Pour les adultes âgés de 18 à 64 ans, l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), les activités professionnelles, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire.

Afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux, et réduire le risque de maladies non transmissibles et de dépression,

1. Les adultes âgés de 18 à 64 ans devraient pratiquer au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.
2. L'activité d'endurance devrait être pratiquée par périodes d'au moins 10 minutes.
3. Pour pouvoir en retirer des bénéfices supplémentaires sur le plan de la santé, les adultes devraient augmenter la durée de leur activité d'endurance d'intensité modérée de façon à atteindre 300 minutes par semaine ou pratiquer 150 minutes par semaine d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.
4. Des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires devraient être pratiqués au moins deux jours par semaine.

- [Plus d'informations sur l'activité physique pour les adultes](#)

À partir de 65 ans et plus



Pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), les activités professionnelles, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire.

Afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux, et de réduire le risque de maladies non transmissibles, de dépression et de détérioration de la fonction cognitive:

1. Les personnes âgées devraient pratiquer au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité

d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.

2. L'activité d'endurance devrait être pratiquée par périodes d'au moins 10 minutes.
3. Pour pouvoir en retirer des bénéfices supplémentaires sur le plan de la santé, les personnes âgées devraient augmenter la durée de leur activité d'endurance d'intensité modérée de façon à atteindre 300 minutes par semaine ou pratiquer 150 minutes par semaine d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.
4. Les personnes âgées dont la mobilité est réduite devraient pratiquer une activité physique visant à améliorer l'équilibre et à prévenir les chutes au moins trois jours par semaine.
5. Des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires devraient être pratiqués au moins deux jours par semaine.
6. Lorsque des personnes âgées ne peuvent pratiquer la quantité recommandée d'activité physique en raison de leur état de santé, elles devraient être aussi actives physiquement que leurs capacités et leur état le leur permettent.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE : OPPORTUNITÉ OU HANDICAP ?

Le vieillissement de la population fait partie des principales tendances lourdes qui vont affecter le fonctionnement des territoires de demain. Aussi, ce phénomène devrait avoir, comme sur d'autres domaines, une influence sur les pratiques sportives. En effet, si le sport apparaît avant tout pour ses pratiquants comme une activité désintéressée, il est aussi dorénavant de plus en plus perçu comme un outil au service d'une finalité : le bien-être et le bien-vieillir.

En dépit d'une forte augmentation du nombre de naissances, le vieillissement de la population française se poursuit. En cinquante ans, le nombre de personnes de plus de 60 ans vivant en France a plus que doublé pour atteindre plus de 14 millions en 2010, soit 22,6 % de la population française. Et cette tendance, d'après les prévisions de l'Insee, va s'amplifier. Ce vieillissement est principalement dû au baby-boom d'après-guerre et se trouve par ailleurs accentué en raison de l'augmentation importante de l'espérance de vie à la naissance (gain de 10 ans en 50 ans). Ce phénomène démographique apparaît donc comme « inéluctable puisqu'il est déjà inscrit dans la pyramide des âges actuelle »¹.

ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

Comme le reste des pays européens, la France devrait continuer de voir sa population vieillir d'année en année. L'âge moyen d'un citoyen européen est actuellement de 39 ans et devrait être de 49 ans en 2050.

Sur 70 millions d'habitants que compterait la France en 2050, plus de 22 millions auraient plus de 60 ans, soit 85 % de plus qu'en 2000. Cette tranche d'âge représenterait alors plus d'une personne sur trois contre une sur cinq à l'heure actuelle².

Ainsi, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait être multiplié par deux d'ici à 2050 alors que l'effectif des

autres tranches d'âge (moins de 20 ans et 20-59 ans) aurait tendance à se maintenir au même niveau qu'aujourd'hui (voir graphique ci-contre). Cette forte progression du vieillissement de la population serait plus marquée jusqu'en 2035, le scénario de l'Insee prévoyant un ralentissement pour la période suivante.

L'IMPACT POTENTIEL DU VIEILLISSEMENT SUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Au regard des données démographiques et sportives disponibles, il est possible d'estimer le volume de pratiquants dans les années à venir. En effet, les projections de population de l'Insee jusqu'en 2050³ sur différentes tranches d'âge dans un premier temps, puis l'enquête de 2003 sur la pratique des activités physiques et sportives en France⁴ nous renseignent sur les différents taux de pratique sportive des seniors (voir tableau ci-dessous).

TAUX DE PRATIQUE SPORTIVE DES SENIORS SELON L'ÂGE

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble
60-64 ans	76 %	51 %	62 %
65-69 ans	69 %	43 %	56 %
70-74 ans	49 %	36 %	42 %
75 ans et +	40 %	16 %	24 %
Ensemble	65 %	43 %	53 %

[Source : Insee, Enquête « Participation culturelle et sportive », 2003]

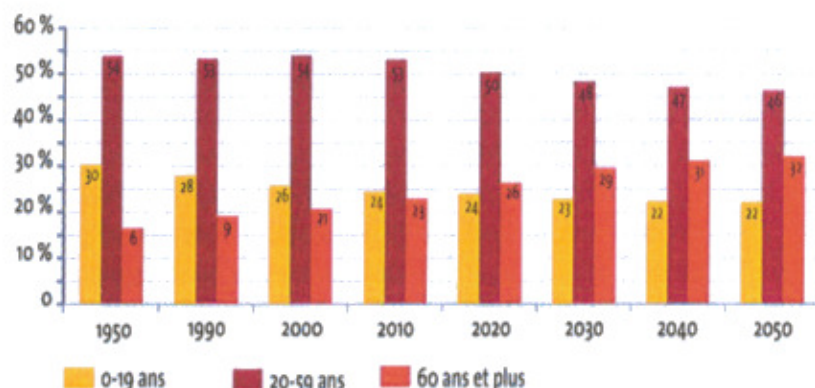
1. Insee Première, n°1089, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 », juillet 2006.

2. Ibid

3. Source : Insee, situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central.

4. La pratique des activités physiques et sportives en France, Résultats de l'enquête menée en 2003 dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Insee.

ÉVOLUTION DES GROUPES D'ÂGE DE LA POPULATION ENTRE 1950 ET 2050 POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE



[Source Insee, Situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central]

En retenant des hypothèses raisonnables de taux de pratique de 52 % et 24 % pour les tranches d'âge 60-74 ans et 75 ans et plus⁵, la France devrait compter près de 2,5 millions de pratiquants seniors de plus qu'à l'heure actuelle (6 millions environ). Ainsi, on devrait assister à une progression relativement importante des pratiquants seniors allant jusqu'à 42 % de pratiquants supplémentaires entre 2010 et 2050 pour atteindre 8,5 millions de pratiquants. Cette estimation est assez minimaliste puisqu'elle s'appuie sur des taux de pratique relativement peu élevés compte tenu du fait que les pratiquants sportifs seniors en 2003 (nés entre 1923 et 1943) n'ont pas bénéficié de la même sensibilisation à la pratique sportive que les seniors de 2050 (nés entre 1970 et 1990).

L'ENJEU TERRITORIAL DU VIEILLISSEMENT

Face à l'enjeu sociétal du vieillissement de la population, les territoires vont être

affectés de manière différenciée. Certains d'entre eux devraient voir leur fonctionnement évoluer. Deux options sont alors envisageables.

■ Soit considérer le vieillissement comme une véritable opportunité de développement local. Les services aux seniors (dont le sport) peuvent en effet constituer un des éléments d'une économie présente.

■ Soit considérer le vieillissement comme un handicap pour des territoires qui se désertifient. On n'atteint plus alors une masse critique de population permettant de garantir une rentabilité minimale pour la mise en place de services.

La réalisation de l'un ou l'autre de ces scénarios dépendra de l'interaction de multiples facteurs dont il est très difficile d'anticiper la résultante : âge de la retraite, montant de la retraite, lieu de résidence, mobilité des retraités... Selon les hypo-

thèses posées, le taux de pratique sportive des seniors risque de varier considérablement d'un territoire à l'autre.

Le vieillissement peut être considéré comme une opportunité pour le développement local notamment au travers la satisfaction des besoins exprimés par les seniors : demande de soins, de loisirs...

Ainsi, les territoires gagnants dans les prochaines décennies seront notamment ceux qui ont été capables d'investir dans leur attractivité (touristes, retraités...). En effet, les retraités dépensent leurs revenus dans l'économie locale et alimentent ainsi une demande de biens et services qui peut constituer une source pérenne de croissance économique. C'est donc une opportunité à saisir pour développer de nouveaux secteurs spécifiques d'activités.

Les loisirs et la santé apparaissent comme les principaux domaines d'activités qui devraient être concernés par l'industrie de la retraite. Or le sport est à l'interface de ces deux champs d'activités. Il s'agira donc de bien penser l'articulation de ces trois secteurs complémentaires, qui peut déboucher sur la création de multiples structures et emplois qualifiés.

Cependant, l'ampleur de cette industrie de la retraite dépendra bien sûr des hypothèses posées sur le devenir de la retraite en France et l'évolution des modes de vie des retraités ainsi que des comportements de consommation des prochaines générations de seniors. De même, il faudra analyser quelle est la culture sportive des futurs retraités pour comprendre quelles seront leurs demandes en matière de pratiques sportives. ■

5. Compte tenu des différences importantes de taux de pratique selon les différentes tranches d'âge des seniors, nous avons retenu pour la tranche d'âge « 60-74 ans » un taux de pratique médian. Nous avons retenu par ailleurs pour la tranche d'âge « 75 ans et plus » le taux de pratique relevé dans l'enquête Insee en 2003.



AUTEUR
TITRE

Nathalie Henaff
chargée d'études économiques
Centre de droit et d'économie du sport



PREMIER MINISTRE



Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ?

Avec un taux de pratique sportive au moins hebdomadaire de 48 % chez les adolescents et les adultes, la France se situe dans la moyenne européenne. Malgré une large démocratisation depuis plus d'un siècle, le sport reste soumis à de nombreux discriminants comme le revenu, le diplôme, l'âge, le genre et le territoire. S'il est avant tout récréatif et le fruit de choix individuels, il n'en constitue pas moins un enjeu collectif, au même titre que l'activité physique – qui englobe des formes d'exercice comme les déplacements quotidiens, le travail domestique, voire certains aspects de l'activité professionnelle. Aussi font-ils tous deux, aujourd'hui, l'objet d'une attention croissante des acteurs publics (ministère des Sports, collectivités locales, Union européenne) comme privés (fédérations, clubs, entreprises). Le sport et l'activité physique semblent toutefois devoir

répondre à des attentes toujours plus exigeantes, qui peuvent apparaître parfois paradoxales. Indépendamment du plaisir qu'ils procurent, ils sont censés contribuer au lien social, prévenir le développement de certaines pathologies et œuvrer à l'amélioration du bien-être des individus, y compris dans le monde du travail. Leurs vertus peuvent être idéalisées, au point que certains évoquent le risque d'une instrumentalisation. L'offre sportive, en France, est-elle adaptée à la pratique de masse non compétitive ? Quelles sont les incitations les plus efficaces à la pratique, par tous, d'un sport ou d'une activité physique ? Faut-il influencer sur la demande et, si oui, comment ? Quels sont les types d'acteurs qui doivent agir et dans quelle mesure, afin de concilier objectifs de politique publique et respect des préférences individuelles ? ■

➤ PROPOSITIONS

- 1 Assurer une large diffusion au recensement des équipements sportifs par zone géographique actuellement mené par le ministère des Sports, afin d'initier une réflexion approfondie sur l'offre d'équipements dans les territoires, sur les plans quantitatif et qualitatif.
- 2 Développer en club des activités non compétitives et une offre de service sportif pour tous les publics ; sensibiliser, former et accompagner les bénévoles à cette dimension.
- 3 Intégrer des équipements sportifs et des dispositifs d'incitation à l'activité physique dans les aménagements urbains et architecturaux.
- 4 Miser sur le plaisir et le bien-être dans les actions de communication incitant à la pratique d'une activité physique régulière.
- 5 Lancer un programme de définition des bonnes pratiques en médecine de ville permettant d'intégrer l'activité physique dans le traitement de certaines pathologies.
- 6 Conduire, en lien avec les organisations patronales et syndicales, une étude relative aux bénéfices de l'activité sportive sur le bien-être et la santé des salariés en entreprise.

LES ENJEUX

Avec l'inscription du sport dans le Traité de Lisbonne, l'Union européenne souhaite désormais promouvoir l'action des États membres et des collectivités locales en matière de politiques sportives. L'ouverture, par le ministère français des Sports, le 29 mars 2011, d'une "Assemblée du sport" qui renforcera la collaboration des acteurs publics et privés s'inscrit dans cette logique.

Une politique de promotion du sport et de l'activité physique⁽¹⁾ doit s'appuyer sur un diagnostic des pratiques de masse des adultes et des jeunes en France et en Europe (hors obligation scolaire). Depuis quelques années, l'offre sportive a évolué et le sport comme l'activité physique sont dorénavant associés à certaines politiques publiques sociales, territoriales et environnementales. Ils sont de surcroît devenus un élément-clé dans le combat mené par les pouvoirs publics contre la sédentarité et les pathologies qui en découlent. Enfin, dans les entreprises, l'encouragement à la pratique sportive, dont les effets sont encore à mesurer, semble relever de plus en plus de stratégies managériales. Comment inciter les individus à pratiquer une activité physique ou sportive la plus régulière possible tout au long de la vie (et pas seulement lorsqu'ils y sont obligés, comme à l'école) ?

LA PRATIQUE SPORTIVE DES FRANÇAIS : ÉTAT DES LIEUX

La France dans la moyenne européenne

Il est difficile de mesurer précisément la pratique sportive en France et en Europe, en premier lieu parce que, dans les enquêtes, le sport peut être confondu avec l'activité physique. En outre, qu'il s'agisse de sondages – où l'appréciation par chacun de sa propre pratique est subjective –, ou du recensement des licenciés en clubs, l'utilisation des informations recueillies nécessite une certaine prudence.

Plusieurs indicateurs permettent cependant d'établir que la France se situe dans la moyenne européenne en termes de fréquence, de type et de lieu de pratique.

Ainsi, en 2009, 48 % des Français âgés de 15 ans et plus déclaraient faire du sport "régulièrement" ou "assez régulièrement" (au moins une fois par semaine). Un pourcentage plus élevé que la moyenne européenne (40 %) mais très en deçà de celui des pays du Nord (Suède : 72 %, Danemark : 64 %, Pays-Bas : 56 %) (tableau 1).

Tableau 1.

Fréquence de pratique d'un sport dans les pays européens, en % de la population (sondage)

	Régulièrement	Assez régulièrement	Rarement	Jamais
Moyenne UE	9	31	21	39
France	13	35	18	34
Allemagne	9	40	20	31
Danemark	15	49	18	18
Royaume-Uni	14	32	22	32
Suède	22	50	22	6
Pays-Bas	5	51	16	28
Grèce	3	15	15	67

Source : Eurobaromètre, 2009

Si l'on élargit le sondage à l'activité physique, comme la marche, la bicyclette ou le jardinage, ce sont 75 % des Français qui revendiquaient une pratique "régulière" (moyenne européenne : 65 %).

Au quotidien, toujours en 2009, les déplacements non motorisés, notamment entre le domicile et le travail ou l'école, concernaient un quart des Français (26 %), pour une moyenne européenne de 31 %⁽²⁾ (tableau 2).

[1] Les sociologues du sport définissent généralement ce dernier comme un ensemble d'activités corporelles régies par des règles et pouvant donner lieu à une compétition. Pour l'Organisation mondiale de la santé, l'activité physique correspond à "toute force exercée par les muscles squelettiques qui entraîne une dépense d'énergie supérieure à celle du repos" et qui "augmente la fréquence cardiaque, donne une sensation de chaleur et provoque un léger essoufflement".

[2] Source : Eurobaromètre 2009.

Tableau 2.
Lieu de pratique d'un sport ou d'une activité physique (en %, plusieurs réponses possibles)

Pays	Dans un parc, dans la nature	Sur le trajet domicile - travail, école ou commerces	Dans un centre de fitness	Dans un club ou un centre sportif	Au travail
UE 27	48	31	11	19	8
Danemark	64	32	20	26	15
Allemagne	60	27	12	24	7
Grèce	27	63	13	7	14
France	52	26	2	23	13
Pays-Bas	40	32	19	35	9
Suède	51	25	31	19	7
Royaume-Uni	39	28	14	19	9

Source : Eurobaromètre, 2009

À noter l'importance de la marche "utilitaire", qui correspond pour une bonne part aux déplacements domicile-travail ou domicile-école. D'après le sondage dont est issu le tableau 3, 19 % des Français de 15 ans et plus effectueraient des trajets à pied "utilitaires" plus d'une fois par semaine.

Par ailleurs, les Français semblent apprécier la marche, la natation et le vélo dits de loisir (tableau 3).

Tableau 3.
Activités physiques et sportives déclarées par les Français (en %)

	En vacances seulement	Maximum une fois par semaine	Plus d'une fois par semaine
Marche de loisir	10	25	18
Natation de loisir	11	10	3
Marche utilitaire	1	4	19
Vélo de loisir	7	12	4
Jogging	3	8	3
Vélo utilitaire	0	1	2

Source : CNDS, INSEP, MÉOS, 2010

Les Français sont 52 % à pratiquer le sport principalement hors des infrastructures spécifiques – dans un

parc, une forêt ou dans la rue – contre une moyenne européenne de 48 % (le Danemark et l'Allemagne se situant nettement au-dessus). Ils sont seulement 23 % à le faire dans un club ou un centre sportif (moyenne européenne : 19 %, les Pays-Bas se distinguant avec 35 %). En outre, 2 % des Français fréquentent un club de fitness, ce qui constituait en 2009 le pourcentage le plus bas d'Europe, la moyenne étant de 11 %, avec des pointes de 19 % à 31 % pour les pays du Nord (tableau 2).

Ce chiffre de 2 %, qui semble largement résulter d'une faible taux de réabonnement en club d'une année sur l'autre (en 2010, ce taux était d'environ 20 %, contre 30 % à 50 % en moyenne en Europe, et jusqu'à 70 % aux États-Unis⁽³⁾), dénote une forte individualisation de la pratique. Il peut signifier que la pratique organisée est jugée en France trop contraignante en termes d'horaires, d'activités ou de prix⁽⁴⁾.

Enfin, la pratique d'un sport sur le lieu professionnel demeure faible en France (13 %) et plus encore au niveau européen (8 %), avec certes un taux de 15 % au Danemark mais de seulement 7 % en Allemagne et en Suède ou de 9 % aux Pays-Bas, ce qui peut aussi se lire comme l'indice d'un fort potentiel de développement (tableau 2).

Certains observateurs voient dans le choix croissant en faveur d'une pratique individuelle, en dehors de tout cadre institutionnel, le reflet d'une évolution sociale occidentale qui valorise les idéaux d'autonomie et d'hédonisme. Le sport "[enracine] les valeurs politiques de la démocratie (...) dans la quotidienneté la plus banale"⁽⁵⁾ : il s'agit de se détacher des contraintes, d'adapter les règles⁽⁶⁾, de s'épanouir avant tout. Le pratiquant peut lui-même créer ses propres normes (en se fixant des objectifs) et jouir des valeurs attribuées aux pratiques ludiques⁽⁷⁾.

Persistance de fortes disparités socio-économiques et culturelles

En 2009, 15,5 millions de licences sportives ont été délivrées en France, tous âges confondus. Ce nombre, en augmentation constante depuis 1990 – quoique moindre ces dernières années –, doit cependant être relativisé. Tout d'abord, un individu peut posséder plusieurs licences⁽⁸⁾. Ensuite, cela masque de fortes inégalités territoriales, socio-économiques et culturelles, d'âge et de genre.

[3] Selon la Commission de sécurité des consommateurs.

[4] Aux États-Unis, les clubs ouvrent généralement dès l'aube et ferment tard le soir, ce qui n'est pas le cas en France.

[5] Ehrenberg A. (2004), "Sport, égalité et individualisme", in Tronquoy P. (dir.), "Sport et société", Cahiers français, n° 320, Paris, La Documentation française, p. 46.

[6] Travert M. (2003), *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, Paris, L'Harmattan.

[7] Pégard O. (2004), "Du stade à la rue : pour une anthropologie des signes publicitaires", *Communication et langages*, n° 142.

[8] Centre national pour le développement du sport (CNDS), Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), Mission des études, de l'observation et des statistiques (MÉOS), *Enquête sur la pratique physique et sportive*, 2010. Étude réalisée auprès des Français âgés de 15 à 75 ans. NB : l'enquête ne distingue pas l'activité physique du sport de masse.

En premier lieu, les individus vivant en zone urbaine sont plus "sportivement actifs" que ceux demeurant en zone rurale⁽⁹⁾. En outre, la pratique décroît régulièrement avec l'âge : en 2003, si 90 % des Français âgés de 15 à 24 ans déclaraient faire du sport plus ou moins régulièrement, cette proportion descendait à 82 % pour les 25-44 ans, avant de chuter à 37 % pour les plus de 65 ans⁽¹⁰⁾. En 2009, 43 % des Français ne pratiquant aucun sport ou activité physique avaient plus de 65 ans⁽¹¹⁾.

De plus, quel que soit l'âge, les hommes font plus souvent du sport que les femmes (mais l'écart se réduit à mesure que l'on gravit l'échelle sociale)⁽¹²⁾.

Enfin, d'une manière générale, la régularité de la pratique augmente avec le niveau social, de diplôme ou de revenus⁽¹³⁾. Ainsi, le taux d'adhésion à un club sportif s'avère beaucoup plus fort pour les catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures que pour les autres (tableau 4).

Tableau 4.

Taux d'adhésion (en %) des Français à une association/un syndicat selon la catégorie socio-professionnelle

	Sport	Culture	Loisirs	Syndicat, groupement professionnel
Agriculteurs	5,4	5,2	6,0	16,5
Artisans	11,3	4,1	6,6	3,4
Cadres supérieurs	19,7	10,9	4,1	13,0
Professions intermédiaires	19,3	7,0	5,0	13,1
Employés	10,7	4,8	2,9	10,7
Ouvriers	12,0	2,3	3,6	9,4
Ensemble	14,3	5,6	4,0	11,0

Source : INSEE, 2008

La pratique sportive des enfants semble étroitement corrélée au niveau d'étude des parents : plus ceux-ci

sont diplômés, plus leurs enfants pratiquent un sport, notamment en club. Ce serait d'autant plus vrai pour les filles⁽¹⁴⁾. En outre, lorsque les parents sont sportifs, leurs enfants ont une probabilité plus grande de l'être aussi. Cependant, l'entrée dans l'adolescence diminuerait l'influence parentale dans le choix du sport pratiqué, au profit du groupe d'amis⁽¹⁵⁾.

D'après les sondages, c'est essentiellement le manque de temps qui grèverait la pratique sportive (il était invoqué par 43 % des Français en 2009, la moyenne en Europe étant de 45 %), le déficit en matière d'infrastructures n'intervenant que de manière très marginale dans les réponses (2 % et 3 % respectivement)⁽¹⁶⁾. La variable "temps" semble cependant plus tributaire de la perception des individus que de la réalité. De nombreuses études soulignent ainsi que les cadres supérieurs font plus de sport que les chômeurs ou les inactifs⁽¹⁷⁾. On peut penser que des contraintes liées aux infrastructures (distance entre le domicile et le lieu professionnel, taux d'équipement sportif du quartier d'habitation, etc.) et au coût d'accès conditionnent la fréquence et même l'existence d'une activité sportive, au détriment des ménages défavorisés⁽¹⁸⁾. Les milieux populaires semblent par ailleurs moins "rentabiliser" leur temps libre pour faire du sport (ou toute autre activité de loisir)⁽¹⁹⁾ que les classes sociales aisées. Signalons enfin que certains emplois peu ou pas qualifiés impliquent une dépense physique beaucoup plus importante que les emplois de "cols blancs"⁽²⁰⁾.

De manière générale, le rapport au corps est très différent selon les classes sociales⁽²¹⁾. Les motivations invoquées pour la pratique d'un sport sont, pour l'ensemble de la population française, essentiellement celles du plaisir, de la santé et de la détente⁽²²⁾ ; la sensation ou la croyance d'être actif et en forme suffisante ; et le goût de l'activité physique. Toutefois, le niveau d'information, ainsi que la sensibilisation aux normes sociales varient beaucoup d'un groupe social à un autre.

[9] *Ibidem*.

[10] INSEE (2003), Enquête "Participation culturelle et sportive".

[11] CNDS, INSEP, MÉOS, *Enquête sur la pratique physique et sportive*, op. cit.

[12] INSEE, Enquête "Participation culturelle et sportive", op. cit.

[13] *Ibid.* Voir aussi Muller L. (2006), "La pratique sportive en France, reflet du milieu social", *Données sociales : la société française*, INSEE, p. 657-663.

[14] Muller L. (2003), "La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel", *INSEE Première*, n° 932, novembre ; Faure J.-M. (1989), "Les « footaux » de Voutré", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 80, p. 68-73.

[15] Ministère des Sports et ministère délégué à la Famille, rapport "Sport, adolescence et famille", 2003.

[16] Selon l'Eurobaromètre de 2009.

[17] Coulangeon P., Menger P.-M., Roharik I. (2002), "Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale", *Économie et Statistique*, n° 352-353, p. 39-55.

[18] OMS et ministère français de la Santé et des Sports (2009), *Activité physique et santé en Europe : informations au service de l'action*, Éd. de l'OMS.

[19] Coulangeon P., Lemel Y. (2009), "Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul", *Économie et Statistique*, n° 423, p. 3-30 ; Degenne A., Lebeaux M.-O., Marry C. (2002), "Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie", *Économie et Statistique*, n° 352-353, 2002, p. 81-100. Voir aussi Linder S. B. (1982), *La ressource la plus rare*, Bonnel. L'édition originale (1970) portait un titre plus évocateur : *The Harried Leisure Class*, littéralement "la classe de loisir « stressée »", en référence à Thorstein Veblen.

[20] Leino-Arjas P. et al. (2004), "Leisure Time, Physical Activity and Strenuousness of Work as Predictors of Physical Functioning", *Occupational and Environmental Medicine*, vol. 61, n° 12, p. 1032-1038.

[21] Boltanski L. (1971), "Les usages sociaux du corps", *Annales ESC*, vol. 26, n° 1, p. 205-233.

[22] Environ 40 % pour chacune d'entre elles, selon TNS-Sofrès en 2008.

➤ QUELS SONT LES MÉCANISMES D'INCITATION LES PLUS SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES ATTENTES ET DES BESOINS ?

Pour lutter contre ces inégalités et promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique, les politiques d'incitation doivent trouver le juste équilibre entre la promotion de l'offre d'équipements et de services, d'une part, et les actions relevant de la sensibilisation, c'est-à-dire celles qui jouent sur le développement de la demande, d'autre part. Les contraintes croissantes qui pèsent sur l'organisation journalière des individus posent par ailleurs la question de la place que les employeurs pourraient être amenés à prendre dans cette politique globale de promotion des pratiques pour le plus grand nombre.

(Agir sur l'offre : évolution des équipements et du rôle des clubs et des fédérations

En France, les pouvoirs publics, ainsi que les fédérations et les clubs sportifs s'efforcent depuis longtemps d'adapter leur offre aux mutations de la société.

► L'accès aux équipements sportifs pour des pratiques non compétitives : le rôle des pouvoirs publics

Une condition nécessaire, quoique non suffisante, pour accroître la pratique du sport est de développer l'accès à des équipements sportifs. La France apparaît bien dotée en la matière, comme le soulignent les travaux menés par le ministère des Sports, qui recense actuellement dans un "atlas" l'offre pour six types d'équipements proportionnellement à la densité démographique⁽²³⁾. Ces travaux révèlent toutefois une hétérogénéité de l'offre, voire certaines lacunes. Comblées ces dernières, sur la base d'une analyse fine des attentes et des besoins locaux, ainsi que des spécificités des publics constitue en soi un moyen d'accroître les incitations sportives. Les politiques d'équipement impulsées par les pouvoirs publics sont essentiellement axées sur la pratique en club et la compétition⁽²⁴⁾. Or de plus en plus d'activités sportives de masse se déroulant aujourd'hui en dehors de toute structure, l'enjeu, pour le ministère des Sports et les collectivités locales, en collaboration avec les fédérations sportives, est désormais d'accompagner davantage le mouvement sportif non organisé. Il faut tenir compte de

la diversité croissante des pratiques et de la fonctionnalité des infrastructures, pour *in fine* adapter l'offre à l'utilisation exacte qui en sera faite. Ainsi, le modèle traditionnel et "figé" du gymnase multifonction semble obsolète en comparaison d'installations à la fois plus rationnelles, plus souples et mieux adaptées au sport récréatif (*i.e.* non compétitif) – pistes de sports urbains de glisse, par exemple. Cela suppose, entre autres, d'élargir les horaires d'accès.

Depuis 2010, l'Union européenne incite les associations à participer à l'effort national de promotion de l'activité physique pour tous. Les fondations qui sont créées dans certaines disciplines sportives, notamment en vue de la construction d'équipements destinés à la compétition de haut niveau (par exemple, l'Euro 2016 de football), pourraient être mises au service du sport de masse. Elles permettraient de superviser des partenariats publics-privés pour la réalisation, la rénovation ou la gestion d'infrastructures sportives accessibles à tous. Certaines, comme la Fondation française des jeux, ont noué un partenariat financier avec le Centre national pour le développement du sport (CNDS), afin de promouvoir la pratique sportive de publics en difficulté.

PROPOSITION 1

Les travaux de recensement des équipements sportifs par zone géographique, menés actuellement par le ministère des Sports, devront faire l'objet d'une large diffusion. Ce sera l'occasion d'une réflexion visant à développer les partenariats existants entre l'État (CNDS) et les collectivités locales (en particulier les communes qui sont les principaux financeurs des équipements), voire à associer certains partenaires privés (par le biais de fondations). Sur le plan local, cela pourra conduire à des "rattrapages" en faveur de certains territoires moins bien dotés en infrastructures.

De manière plus générale, cette démarche fournira l'occasion d'une réflexion sur l'adaptation de l'offre d'équipements à l'évolution des besoins, pour promouvoir de nouveaux modèles et de nouveaux lieux de pratique sportive.

(23) Il s'agit des terrains synthétiques, des salles omnisports, des cours de tennis couverts, des bassins de natation couverts, des terrains en accès libre et d'équipements divers (golf, patinoire, etc.).

(24) Entretien avec Richard Monneron, conseiller spécial au cabinet de la ministre des Sports, le 14 février 2011.